

L'ESSENTIEL

- **Le plan numérique est un plan ambitieux qui repose sur quatre piliers :**
 - la formation des enseignants ;
 - la réforme des programmes ;
 - la mise à disposition de ressources pédagogiques nouvelles ;
 - l'équipement des enseignants et des élèves.
- **À partir de cette rentrée, un quart des collèges et 1 800 écoles répartis sur l'ensemble du territoire entrent pleinement dans le plan numérique, dont le déploiement se poursuivra pour les rentrées 2017 et 2018.**

Des enseignants formés

En 2015-2016, trois journées de formation au numérique ont été programmées pour tous les enseignants. La formation des enseignants a porté sur les thématiques suivantes : éducation aux médias et à l'information et culture numérique, usages du numérique dans les disciplines et maîtrise des usages pédagogiques des outils numériques (tablettes).

Pour l'année 2016-2017, trois journées de formation au numérique seront à nouveau programmées pour les enseignants, pour poursuivre l'accompagnement aux nouveaux outils et pour faciliter l'échange et le retour d'expérience entre pairs.

Toutes les académies ont également mis en place des formations pour les cadres, pour les formateurs et pour les référents numériques, avec des thématiques axées sur le pilotage d'un projet numérique, la culture numérique et les usages pédagogiques du numérique.

Les collèges du plan numérique ont par ailleurs bénéficié d'actions de formation spécifiques, en lien avec les équipements choisis par les collectivités.

La plus grande partie des formations a eu lieu à proximité des activités des enseignants (établissements, bassins).

La formation au numérique et à ses usages pédagogiques passe souvent par une première étape de sensibilisation et c'est l'une des ambitions du dispositif de formation en ligne M@gistère qui, en formant les enseignants par le numérique, leur montre toutes les potentialités des outils, des ressources et des services numériques pour leur propre pratique avec les élèves. M@gistère permet des formations hybrides (présence et distance grâce aux outils numériques), et plus de 250 000 enseignants ont été formés grâce à ce dispositif en 2015-2016.

Plus de 200 parcours de formation sont aujourd'hui disponibles et le nombre d'enseignants inscrits est en forte hausse.

La Cnil contribue pour sa part aux actions de formation des enseignants dans les domaines de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée.

Des programmes adaptés

Dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, comme dans les nouveaux programmes de l'école et du collège, les connaissances et compétences numériques sont renforcées. **L'éducation aux médias et à l'information fait l'objet d'un programme spécifique pour le cycle 4, l'enseignement de l'informatique (codage, algorithmique) est introduit au collège et une sensibilisation au code est proposée à l'école primaire.**

Les enseignements numériques sont également renforcés au lycée avec un **enseignement facultatif d'« informatique et création numérique » (ICN) proposé en seconde générale et technologique comme enseignement d'exploration, en classe de première des séries générales (S, ES et L) à la rentrée 2016 et en classe terminale des séries ES et L à la rentrée 2017.**

Une nouvelle « attestation de compétences numériques », en cours de préparation pour la rentrée 2016 pour le cycle 4, permettra d'évaluer les compétences inscrites dans les nouveaux programmes en matière de culture numérique et d'usages responsables d'Internet ; elle remplacera ainsi le B2i (brevet informatique et Internet) des écoles et des collèges.

La mise à disposition de ressources

Des **banques de ressources numériques** proposent gratuitement à partir de la rentrée 2016 les ressources couvrant l'ensemble des nouveaux programmes des cycles 3 et 4. Complémentaires des manuels scolaires, les banques de ressources mettront à la disposition des élèves et des enseignants des ressources, en grande partie téléchargeables, comprenant **des contenus didactisés** (textes, vidéos, animations, etc.) ainsi que **de nombreux services innovants associés** à ces contenus (conception de séquences de cours pour les enseignants, suivis individualisés des parcours des élèves notamment). La création de ces banques de ressources a été réalisée sous forme d'appels d'offres du ministère de l'Éducation nationale auprès des éditeurs avec l'appui du programme d'investissements d'avenir.

Le site **Éduthèque**, qui compte désormais **110 000 enseignants inscrits**, propose les ressources pédagogiques issues de plus de 25 grands établissements publics scientifiques et culturels (Louvre, INA, BNF, MétéoFrance, Versailles, Arte, IGN, Cnes, Inserm, Centre Pompidou, Insee, etc.).

Le **portail Myriaé**, lancé en septembre, permet de présenter toutes les ressources pertinentes pour les enseignants, qu'elles proviennent des éditeurs et producteurs de ressources, des différents sites de l'éducation nationale ou des enseignants eux-mêmes. Proposé par Canopé, ce portail permet d'accompagner les enseignants dans leur recherche et dans leur choix de ressources pédagogiques numériques, avec la possibilité pour les seuls enseignants, dans une version prévue pour la fin de l'année 2016, de commenter ces ressources et de présenter les usages qu'ils en font. Ce portail d'information, qui ne proposera ni hébergement, ni acquisition de ressources, en renvoyant sur les sites des producteurs, va donner une plus grande visibilité aux productions des acteurs de la filière du numérique éducatif.

L'équipement des élèves et enseignants en partenariat avec les collectivités

Près d'un **quart des collèges publics** sont dotés d'équipements mobiles à la rentrée 2016, **soit plus de 200 000 élèves équipés** grâce à un cofinancement par l'État et les collectivités territoriales. Ce sont près de 1 700 collèges ainsi que **plus de 1 800 écoles** qui ont déjà été sélectionnés pour recevoir des équipements mobiles pour leurs élèves et leurs enseignants.

Un nouvel appel à projets sera lancé en octobre 2016 afin de poursuivre le développement des collèges numériques et amplifier le mouvement pour l'année scolaire 2017-2018, couvrant les classes de 5^e et de 4^e.

L'accompagnement du déploiement du plan numérique

Un grand nombre d'actions sont conduites par le ministère de l'Éducation nationale pour accompagner et faciliter le déploiement des équipements et des ressources numériques :

- définition et mise en œuvre des cadres juridiques (protection des données à caractère personnel), organisationnels et techniques (wifi, notamment sur les questions de santé en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), dispositif d'accès aux ressources pour simplifier l'organisation des établissements), articulation avec les espaces numériques de travail ;
- élaboration et diffusion de guides pour les parents afin de les informer et de les sensibiliser sur les enjeux de la généralisation des usages du numérique dans les écoles et les établissements ;
- mobilisation de toutes les composantes des services académiques pour porter la mise en œuvre du Plan numérique dans les territoires. En particulier, un dispositif d'assistance sur les différents volets des déploiements d'équipements et de ressources (banques de ressources) est mis en place ;
- mise en œuvre de deux sites dédiés, ecolenumerique.education.gouv.fr/ qui détaille les grandes étapes du plan numérique et eduscol.education.fr/primabord/, le portail du numérique pour les enseignants du premier degré.